

Consignes pour l'examen d'anglais – néerlandais - allemand du DAES.

L'examen est exclusivement oral.

Il est précédé par la préparation d'un article, ou partie d'article.

Cette préparation est de +/- 20 minutes.

L'utilisation d'un dictionnaire traductif papier est autorisée. Le dictionnaire ne sera pas fourni.

Des notes peuvent être prises pendant la préparation. Elles pourront être consultées de façon succincte lors de l'examen, mais en aucun cas être lues in extenso.

NB : prévoir de quoi écrire : papier et bic.

L'interaction orale portera sur le sujet abordé par l'article, mais fera également appel à l'expression d'une réflexion plus élargie et/ou approfondie, conformément à l'esprit d'un examen de maturité.